

Taux de la TA sur Montelimar depuis le 01/01/2025

-  0% dans le périmètre du PUP des Clées jusqu'à l'échéance de la convention
-  1% en section AV – Centre-ville (délibération du 9/04/2024)
-  5% - taux de droit commun (délibération du 9/04/2024)
-  20% (taxe majorée) sur les parcelles chemin des Grèzes CP 224, 225 et 601 (délibération du 17/06/2024)

